

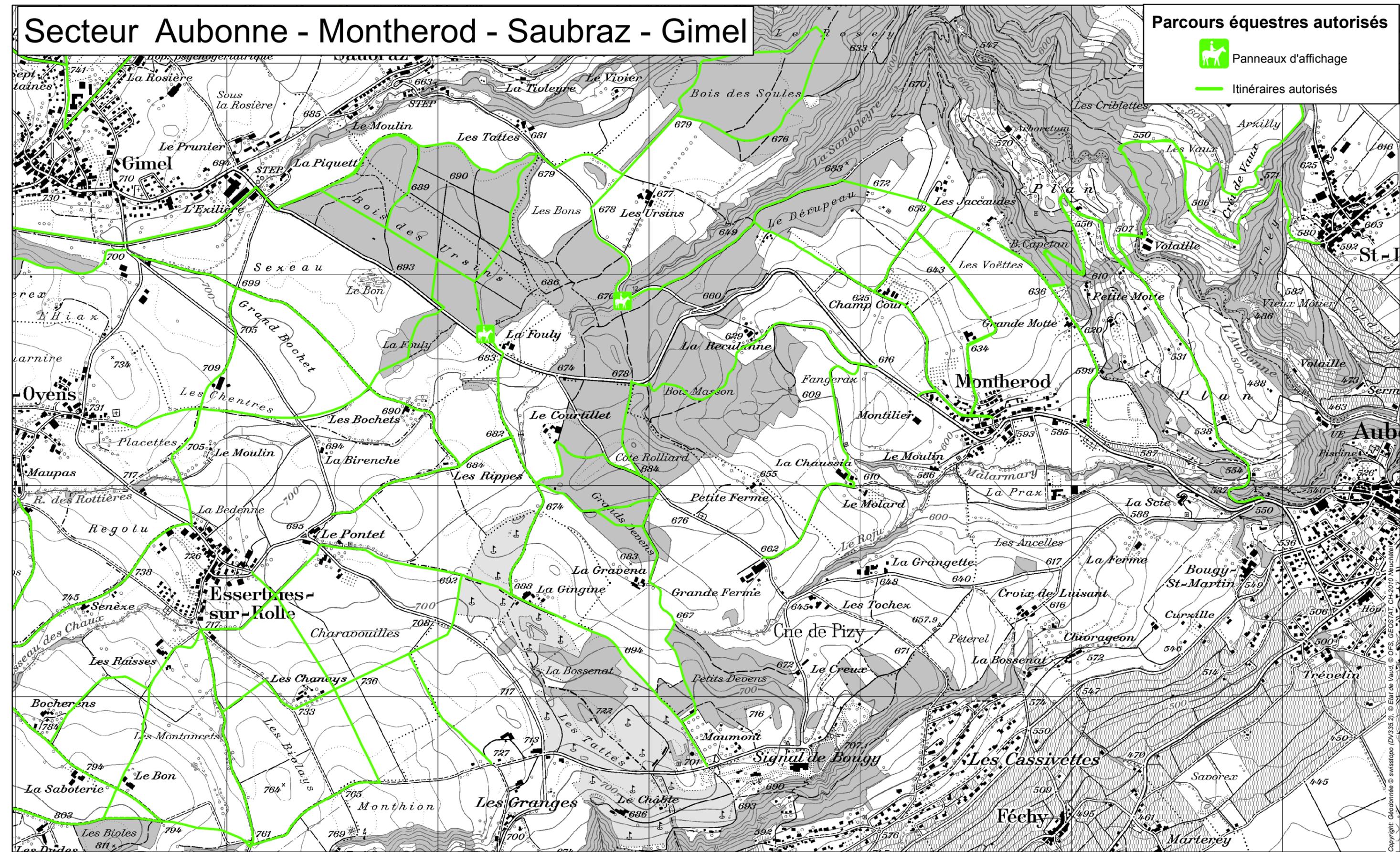
Secteur Aubonne - Montherod - Saubraz - Gimel

Parcours équestres autorisés



Panneaux d'affichage

Itinéraires autorisés

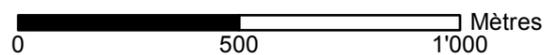


Pour tout renseignement: Inspection des forêts du 14ème arrondissement, CP 17 - 1188 St-George (022 368 17 25)

Reproduction pour usage personnel uniquement.



Echelle : 1:16'000



Date : 21.01.2015

La fréquentation des parcours équestres autorisés en forêt se fait:

- en restant sur les chemins autorisés
- en cas de météo favorable seulement (sur sols non détrempés)
- à vos risques et périls (chutes d'arbres, de branches, accidents)

Le service forestier ou le propriétaire se réservent le droit de fermer certains tronçons pour des raisons de gestion forestière